

Publié le 21/06/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B031_2024

OBJET : Soutien de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'édition 2024 de Grand Océan

Exposé

Les Échos et Sciences Avenir la Recherche souhaite reconduire en 2024 dans le Cotentin l'événement Grand Océan, dédié à la mer, dont les deux premières éditions se sont déroulées à La Cité de La Mer, à Cherbourg-en-Cotentin.

Dans le cadre de sa stratégie maritime, le Cotentin avait soutenu l'organisation de cette manifestation à hauteur de 100 000 € en 2022 et 70 000 € en 2023. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, la Région Normandie et le Département de la Manche avaient également accompagné l'événement, majoritairement financé par le porteur et des entreprises privées.

Du 29 au 30 septembre, l'édition 2023 de Grand Océan s'est traduite par 2 jours de débats ouverts au grand public. 51 intervenants s'y sont relayés, parmi eux de nombreux acteurs nationaux ou internationaux du monde maritime dont Bruno David, Président du Muséum national d'histoire naturelle, Albert de Monaco, Président de l'Institut océanographique de Monaco, Patricia Ricard, Présidente de la fondation océanographique Paul Ricard ou encore Romain Troublé le Directeur général de la fondation Tara. La fréquentation des différents événements a connu une hausse par rapport à 2022 avec plus de 1 800 participants aux conférences et 1 237 étudiants, collégiens et lycéens bénéficiaires d'interventions hors les murs.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a par ailleurs organisé le dimanche 1^{er} octobre à La Hague (Omonville-La-Rogue) un village de l'excellence maritime du Cotentin qui a accueilli près de 2 000 visiteurs.

Enfin, Grand Océan a fait l'objet d'une couverture intéressante, avec des retombées dans plusieurs média locaux ou nationaux comme le Parisien, les Échos, Ushuaïa TV et Europe 1.

Fort de ces résultats, les organisateurs proposent au territoire d'accueillir une troisième édition de Grand Océan, le 13 et 14 septembre selon le même format et toujours à La Cité de La Mer et dans les collèges et les lycées du Cotentin. Labellisé dans le cadre de l'année de la mer, l'événement débutera par une nouveauté, en l'espèce une matinée dédiée aux évolutions du trait de côte à destination des décideurs et au cours de laquelle interviendront des scientifiques du GIEC, de l'Ifremer et du BRGM.

Grand Océan sera suivi par l'organisation par le Cotentin en collaboration avec le festival les Egaluantes le 14 septembre au soir et le 15 septembre à Barneville-Carteret d'un événement grand public autour du cinéma et des enjeux maritimes.

Étant donnée le bilan de la seconde édition et les engagements des organisateurs à continuer à monter en puissance, il est proposé que le Cotentin accompagne à nouveau Grand Océan en 2024. Ce soutien s'élèverait à nouveau à 70 000 € sur un budget prévisionnel total de 619 650 €. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a prévu de renouveler son appui à travers une contribution de 60 000 €, la Région et le Département de la Manche respectivement à hauteur de 50 000 € et 39 000 €.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 27 - Contre: 0 - Abstention : 0)

- **Autoriser** la participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la troisième édition du forum international annuel sur les grands enjeux maritimes Grand Océan à hauteur de 70 000 €,
- **Autoriser** à cet effet la signature d'une convention de partenariat avec Les Échos solutions et les éditions Croque futur,
- **Dire** que les crédits sont prévus au budget 2024, ligne de crédit 81 558,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 31

Nombre de votants : 31

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE, Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Éric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL (sauf pour les décisions de Bureau n°B027_2024, B028_2024 et B029_2024), Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU (sauf pour les décisions de Bureau n°B028_204 et B029_2024), Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL (départ avant le vote des décisions de Bureau)

Absents/Excusés : Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Véronique MARTIN-MORVAN